



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 708**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 708 intitulé : Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021. Le règlement a pour objet de remplacer le règlement n° 598-08 afin de mettre à jour les normes relatives à la gestion des matières résiduelles.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 6 octobre 2021.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier